

Circuit n°1 du topo guide des circuits pédestre équestre et VTT de la commune de Paulhac.

Durée	3h 35	Difficulté	Moyenne
Distance	10,93 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	170 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	175 m	Commune	Paulhac (15430)
Point haut	1 217 m	Régions	Massif central, Monts du Cantal
Point bas	1 034 m		



Trace n° 68492

Description

Départ de l'église.

(D/A) Partir en direction de Prat de Bouc, au lavoir prendre la route communale à gauche, direction le Chambon, et suivre le balisage Rouge Jaune sur 1km jusqu'au croisement à quatre directions.

(1) Prendre le chemin rural à droite et monter jusqu'au bois de Mercou. Rester sur le GRP®, longer la lisière du bois et contempler la vue sur la vallée de l'Epie et le Plomb du Cantal (photo). À la sortie du bois, à la table de pique-nique, suivre le chemin qui descend à la route (D44).

(2) Effectuer une centaine de mètres à droite, en direction de [Paulhac](#), puis, au niveau du parc de contention de bovins, prendre le premier chemin à droite (arboré). Le suivre jusqu'à une route.

(3) Partir à gauche puis prendre le sentier à droite, derrière le bâtiment du stade de foot. Descendre jusqu'au village de Loudier et le traverser tout droit.

(4) Au croisement multiple avec un talus en son centre, descendre sur la route en contrebas (D34), la suivre à gauche et emprunter rapidement le chemin rural à droite. Filer tout droit jusqu'à un chemin transversal.

(5) Bifurquer à droite et rejoindre village de la Salesse en allant à droite à la route puis à gauche au croisement suivant. Tenir ensuite la droite et atteindre un croisement multiple avec un terre plein central.

(6) Tenir la droite puis traverser le second terre plein et prolonger sur le chemin, direction Tombe de la Dame. Filer tout droit jusqu'à l'atteindre.

(7) Poursuivre sur le sentier en face puis prendre le premier chemin à droite, en direction de Pradalanche (four, lavoir, fontaine en basalte). Traverser le hameau et arriver à une route transversale à sa sortie (Stop).

(8) Partir à droite et 200 m environ après la dernière maison, emprunter le sentier à droite, en pelouse et arboré (photo), et le suivre jusqu'au lotissement de Paulhac. Prolonger sur le bitume, au croisement, aller à gauche puis suivre la D34 à droite et rejoindre l'église **(D/A)**.

Points de passage

D/A Parking de l'église - Église Saint-Julien (Paulhac)

N 45.006749° / E 2.904644° - alt. 1 117 m - km 0

1 Carrefour GRP

N 44.999045° / E 2.896704° - alt. 1 148 m - km 1.12

2 D44

N 45.012881° / E 2.890659° - alt. 1 202 m - km 3.24

3 Terrain de foot

N 45.01331° / E 2.904311° - alt. 1 127 m - km 4.36

4 Croisement multiple

N 45.014345° / E 2.910147° - alt. 1 105 m - km 5.01

5 Chemin transversal

N 45.007655° / E 2.933182° - alt. 1 052 m - km 7

6 Croisement multiple avec un terre plein central

N 45.002019° / E 2.928456° - alt. 1 041 m - km 7.78

7 Tombe de la Dame

N 44.998051° / E 2.915254° - alt. 1 053 m - km 8.99

8 Pradalanche, route transversale

N 44.999303° / E 2.903871° - alt. 1 091 m - km 10.01

D/A Parking de l'église

N 45.006715° / E 2.904649° - alt. 1 117 m - km 10.93

Informations pratiques

Une bouteille d'eau et un simple en-cas est nécessaire, ce circuit n'est pas réservé uniquement aux marcheurs, il est aussi accessible aux cavaliers, VTT et autres randonneurs y compris avec des poussettes (tout terrain à trois roues).

À voir

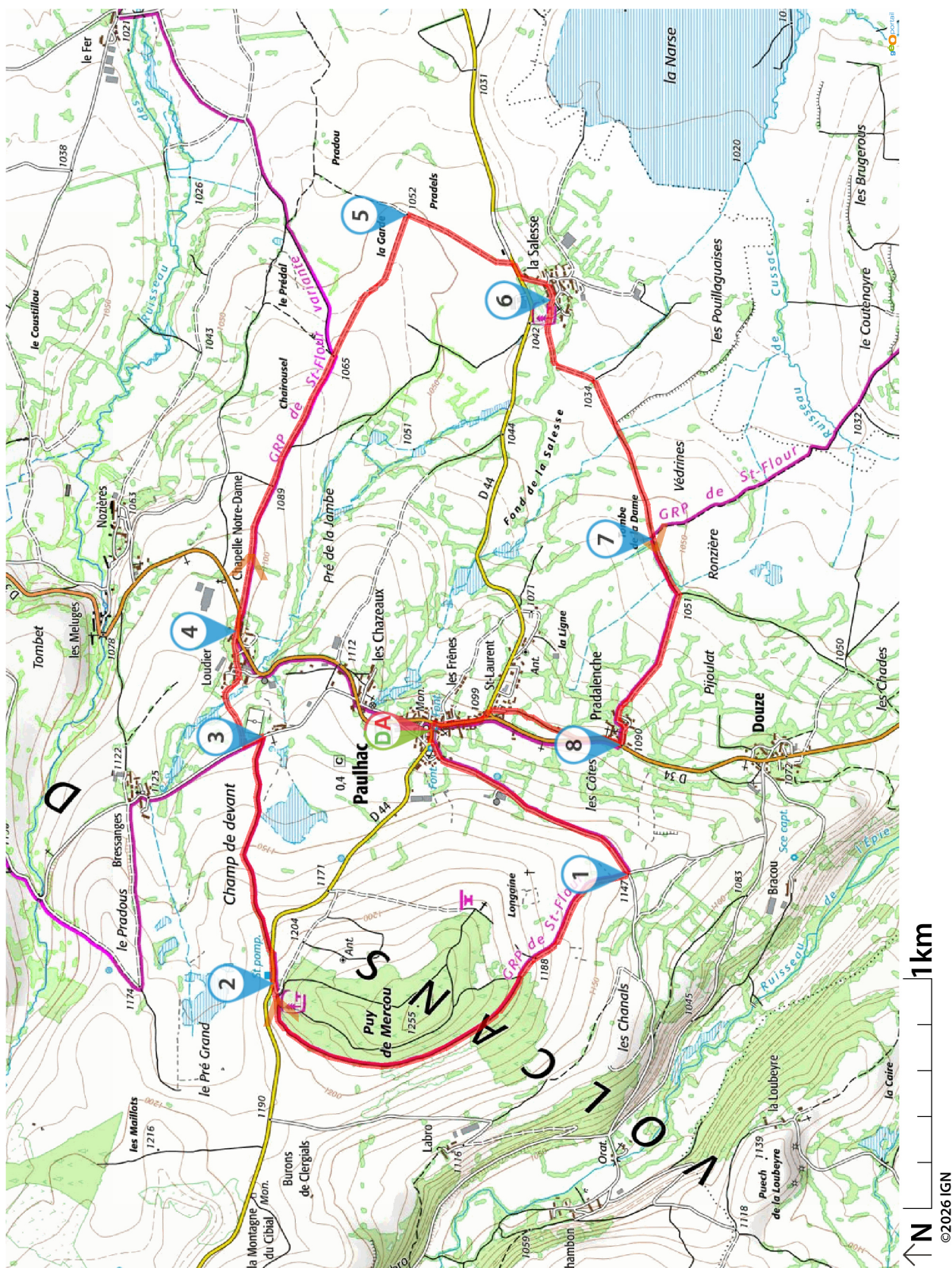
(6) La Salesse : vente de Cantal et Salers fermiers, tomme, beurre.

(7) La Tombe de la Dame : la tradition veut qu'une dame de la haute société se rendant à Saint-Flour en hiver fut surprise en cet

endroit par les neiges et tuée par le mauvais temps. Sa famille la fît enterrer là au pied d'une croix aujourd'hui disparue et dans le tombeau que l'on voit encore.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-bois-de-mercou/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

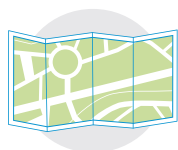
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



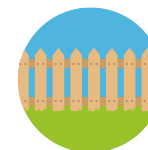
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



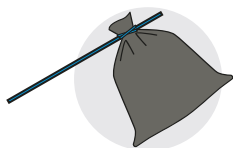
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



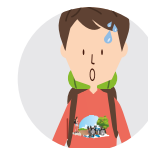
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.